



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

enseignants

Question écrite n° 84214

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le processus de fermeture *sine die* du site de Montigny-lès-Metz de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) de l'académie de Nancy-Metz et du transfert de la formation sur l'île du Saulcy à Metz. Par décret n° 2007-1914 du 26 décembre 2007, l'IUFM de Lorraine a été dissous et intégré au sein de l'Université Nancy 1 - Henri Poincaré. Il comportait alors trois sites mosellans : le site de Montigny-lès-Metz, le site de Metz-Paixhans et le site biculturel de Sarreguemines. Même si la Moselle représente près de la moitié de la population de la région Lorraine, la Présidence de l'Université prit la décision de fermer le site de Metz-Paixhans ; le regroupement avec le site de Montigny-lès-Metz sera effectif en 2012. Par arrêté du 30 août 2013 (NOR : ESRS1319640A), l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) de l'académie Nancy-Metz a été créée et accréditée au sein de l'Université de Lorraine. Moins de deux ans plus tard, la Présidence de l'Université décide de fermer définitivement le site de Montigny-lès-Metz, un site qui, par son histoire et son précieux patrimoine (bâti, mobiliers et supports pédagogiques séculaires, fonds d'archives), est emblématique de la formation des enseignants. Le transfert du site de Montigny-lès-Metz sur l'île du Saulcy, à Metz, aura pour effet immédiat la dispersion des usagers dans un site inadapté et sous-dimensionné qui accueille déjà de nombreuses autres formations, la lassitude et la démotivation du personnel encore marqué par le déménagement forcé de 2012, la perte de toute identité professionnelle de l'ESPÉ, avec à terme l'abandon de nombre de projets éducatifs et culturels et la dévalorisation de la formation dispensée par l'ESPÉ. La décision de la Présidence de l'Université de Lorraine constitue donc un pari sur l'avenir d'autant plus risqué que les effectifs étudiants connaissent une forte augmentation. Elle va de surcroît à l'encontre de l'engagement pris par le Président de la République de faire des ESPÉ de vraies écoles professionnelles, avec une identité forte et reconnue. Il lui demande de surseoir à cette fermeture et à toute autre, et de maintenir, dans l'intérêt des étudiants et du service public d'enseignement et d'éducation, le site de Montigny-lès-Metz dont les qualités d'accueil et d'enseignement ont toujours fait leur preuve. Il la remercie de bien vouloir lui faire parvenir son avis à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84214

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5116

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)